

Une pension minimale de 1000
euros net par mois sera garantie
"pour une carrière complète au
Smic"



La loi de 2003 dit:



Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des
retraites

La Nation se fixe pour objectif
d'assurer en 2008 à un salarié ayant
travaillé à temps complet et disposant
de la durée d'assurance nécessaire
pour bénéficier du taux plein un
montant total de pension lors de la
liquidation **au moins égal à 85
% du salaire minimum de
croissance** net (...).

Le rapport Delevoye dit:



Un minimum de retraite fixé à 85%
du SMIC net pour une carrière
complète
(...)
Le système universel intégrera un
dispositif unique de minimum de
retraite ouvert à tous les assurés. Il
leur **garantira un niveau de
retraite égal à 85% du
SMIC net** pour la réalisation
d'une carrière complète, même
effectuée à revenus modestes

**C'est bien le fait d'atteindre
une carrière complète qui
est le soucis. Le projet ne
change rien!!**